

Département de la Haute-Saône

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE VILLERSEXEL
144, rue de la Prairie
70110 VILLERSEXEL**

<p align="center">Compte rendu du conseil communautaire 17 Décembre 2008 – Granges La Ville</p>
--

L'an deux mil huit, le 17 Décembre, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 GRANGES LA VILLE après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ernest SCHAER, Président.

Etaient présents : Robert BADALAMENTI – Michel BORON – Alain BIZZOTTO – Jacques MOUGEOT – Charles GRANET – Philippe GAMET – Eugène VAUDREY - Ghislaine VUILLIER – Claudine GUILLARD – Michel RICHARD – Jocelyne BERTHOLDE – Michel DAVAL – Pierre VIENOT – Christian PERRIGUEY – Christian PLAISANCE – Jean-Marie RONDEY – Olivier BOUCARD – Daniel BRUCHON – Hugo WALZ – Michel CUENIN – Claude MUFFAT – Monique BOLLORE – Claude MOREL – Jean-Marie TRAHIN – Lionel GIRARDOT – Gérard THEVENY – Pierre SAVARIN – Daniel CLERC – Jean Louis MOUGENET – André MARTHEY – Gérard GAMET – Pierre THOMASSIN – Colette CORNEVAUX – Annie CLERC – Nadine BOUCARD – Jacques VIVIEN – Jean-Pierre GOLASZEWSKA – Michel THEVEAU – Pierre PORRACHIA – Michel CHEVIET – Jean-François TOUBIN – Paulette SEGUIN – Henri BOSSERT – Thierry RICCI – Michel BIANCHI – Patrice COLNEY – Ernest SCHAER – Gilles LOUIS – Gérard PELLETERET – Colette CLERC - Christian PONSOT - LAJEANNE René – Jacques SEGUIN - Jean-Pierre MOREL - Roger BERTRAND - Jean-Noël ROUSSEL - Alain SEGUIN – Guy SAINT DIZIER

Absents ayant donné pouvoirs : Denise GATSCHINE à Eugène VAUDREY - Jeannine BOSSI à Ernest SCHAER - Jean-Paul BELON à Olivier BOUCARD

Absents excusés : Isabelle GEHIN – André DUBOIS – Jacques RICCIARDETTI - Alain VUILLIER - Jean GAMET – Alain JACQUARD - Francine CHAMPION - Bruno SAILLEY - Sylvain MORISOT

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} décembre 2008

Membres en exercice : 70

Membres présents : 58

Suffrages exprimés : 61

Procuration : 3

1/ Approbation du dernier compte rendu

Le Président demande s'il y a des remarques sur le dernier compte rendu du conseil communautaire du 9 octobre 2008 à Moimay.

Sans remarque particulière, le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Décision modificative n°3

Le Président présente à l'assemblée les résultats définitifs 2007 à insérer dans le budget primitif 2008. Le Président précise qu'il s'agit d'opérations comptables qui permettent d'annuler l'emprunt inscrit au BP 2008 et dégage un excédent de 76.348 €. Ce dernier permet l'acquisition d'une mini-pelle d'un montant de 16700 € et une inscription supplémentaire de 59.648 € pour des frais d'études.

Le conseil communautaire a adopté la présente décision modificative moins 1 abstention.

Budget zone d'activités de Villersexel

Dépenses			Recettes		
002	Résultat de fonctionnement reporté	318 871 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 161 958 €
			7552	Prise en charge déficit par budget principal	480 829 €
	Total	318 871 €		Total	318 871 €

Budget zone d'activités de Gouhenans

Dépenses			Recettes		
002	Résultat de fonctionnement reporté	62 077 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 14 880 €
			7552	Prise en charge déficit par budget principal	76 957 €
	Total	62 077 €		Total	62 077 €

Budget général

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
65736	Etablissement et services rattachés	563 306 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	434 542 €
67441	Subvention aux budgets annexes	- 5 520 €			
023	virement à la section d'investissement	- 123 244 €			
	Total	434 542 €		Total	434 542 €
Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Solde d'investissement reporté	- 89 403 €	021	virement de la section de fonctionnement	- 123 244 €
2182	Matériel roulant	16 700 €	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	222 212 €
2031	Frais d'études	59 648 €	1641	emprunt	- 112 023 €
	Total	- 13 055 €		Total	- 13 055 €

3/ Astreinte déneigement

Monsieur Christian PLAISANCE présente le dispositif de déneigement pour l'hiver 2008/2009 en précisant que cette année une astreinte de l'équipe technique est mise en place. Elle concerne le déneigement des voiries par un agent et le parking de la crèche et la montée de l'école de MOIMAY par un autre agent. L'astreinte durera jusqu'au 31 mars 2009.

Concernant le déneigement des voiries communautaires, plusieurs prestataires ont été retenus. Une convention sera signée avec chacun d'entre eux.

Pour les voiries communales, il est rappelé qu'il revient au Maire de négocier avec un prestataire quand la commune n'a pas la possibilité de procéder par elle-même au déneigement.

Pas de vote sur ce point qui est à caractère d'information.

4/ Contrat assurance du personnel

Le projet de contrat d'assurance des risques statutaires est présenté aux membres du conseil communautaire. Ce contrat couvre la collectivité en cas de maladie des agents car la collectivité pratique la subrogation de salaire. Il couvre également tous les frais engagés en cas d'accident du travail et des soins associés ainsi que les frais pour des agents entrant dans des dispositifs spéciaux de longue maladie ou maladie de longue durée.

La cotisation se calcule par rapport à la masse salariale de la collectivité à savoir 4,90% pour les agents CNRACL et 1,35% pour les agents IRCANTEC. Les cotisations annuelles 2008 ont représenté un montant de 25.649 € avec un contrat aux conditions moins avantageuses.

5/ Acquisition mini pelle

Le Président rappelle que les services de la communauté de communes ont lancé une consultation pour l'acquisition d'une mini-pelle. Suite à cette mise en concurrence pour un matériel d'occasion identique auprès de chaque fournisseur potentiel, 2 entreprises ont répondu :

- PELMAT EST pour un montant de 29.000 €
- MAZOYER pour un montant de 13.900 €

La mini-pelle proposée par MAZOYER a 1.800 heures d'utilisation et celle de PELMAT EST 900 heures. Elle est donc plus récente mais elle ne permet pas son transport sur la remorque des services techniques à cause du poids total en charge qui est dépassé. Cela imposerait donc de changer également la remorque.

Le Président propose donc de choisir l'entreprise MAZOYER pour un montant de 13.900 € HT.

Le conseil communautaire à 1 voix contre et 60 voix pour a accepté la proposition.

6/ Plan de financement des projets en cours

Afin d'enclencher les procédures de demande de subvention auprès des différents financeurs, les plans de financement des projets doivent être validés par l'assemblée. 3 projets sont concernés :

Le bassin de baignade biologique

Dépenses		Recettes	
Montant HT	1.000.000 €	Conseil Général (15,5%)	155.000 €
		Conseil Régional (14%)	140.000 €
		Etat (FNADT 25%)	250.000 €
		Europe (LEADER 2,5%)	25.000 €
		Autofinancement (43%)	430.000 €
TOTAL	1.000.000 €	TOTAL	1.000.000 €

Le centre culturel

Dépenses		Recettes	
Montant HT	800.000 €	Conseil Général (24,27%)	194.200 €
		Etat (FNADT 30%)	240.000 €
		Europe (LEADER 3%)	24.000 €
		Autofinancement (43%)	341.800 €
TOTAL	800.000 €	TOTAL	800.000 €

La zone de loisirs

Dépenses		Recettes	
Montant HT	600.000 €	Conseil Général (25%)	150.000 €
		Etat (FNADT 30%)	180.000 €
		Europe (LEADER 2%)	12.000 €
		Autofinancement (43%)	258.000 €
TOTAL	600.000 €	TOTAL	600.000 €

Le conseil communautaire a approuvé les plans de financement à 1 voix contre et 60 voix pour.

7/ Indexation des primes mensuelles des agents sur le présentéisme

Le Président propose de favoriser le présentéisme afin de faire baisser l'absentéisme dans certain service. Pour ce faire, il est proposé au conseil communautaire d'indexer la prime "IAT" sur un nombre de jours de présence par agent. Une bonification est alors accordée. Le Président propose l'indexation suivante :

absence inférieure à 10 jours inclus	coefficient IAT annuel de l'agent + 0,50
absence comprise entre 11 et 15 jours	coefficient IAT annuel de l'agent + 0,25
absence de 16 jours et plus	pas de bonification

Le conseil communautaire à 9 abstentions, 15 voix contre et 37 voix pour a approuvé la mise en place du système d'indexation des primes.

8/ Redevance 2009 ordures ménagères

Monsieur Alain BIZZOTTO présente les chiffres concernant la redevance des ordures ménagères pour l'année 2009 étant précisé que le système de pesé embarquée est en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Au regard des charges à répartir et des frais fixes, il est proposé d'établir le tarif suivant pour la redevance des ordures ménagères 2009 :

- 52 € par domiciliation
- 0,35 € par kilogramme d'ordures ménagères résiduelles collectées

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à 1 abstention, 3 voix contre et 57 voix pour approuve les tarifs de la redevance des ordures ménagères pour l'année 2009.

9/ Règlement de facturation des ordures ménagères

Dans le but d'organiser les différentes interrogations des usagers du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, un règlement de facturation a été établi. Il est proposé de valider ce règlement afin qu'il puisse s'appliquer au 1^{er} janvier 2009.

Après débat, le conseil communautaire a validé le règlement de facturation à 1 abstention, 8 voix contre et 52 voix pour.

Le règlement de facturation sera envoyé à chaque foyer et reste disponible en communauté de communes.

10/ Inscriptions en non valeur

Il est présenté au conseil communautaire des inscriptions en non valeur pour un montant total de 2.660,09 €.

Le conseil communautaire ordonne les inscriptions en non valeur à l'unanimité.

11/ Réhabilitation des décharges publiques

A titre d'information, une présentation simplifiée a été faite au conseil communautaire de l'avancée du dossier concernant la réhabilitation des 23 décharges du territoire. Les études complémentaires sont en passe d'être terminées. Un rapport définitif par site sera dressé et envoyé à chaque commune concernée.

12/ Dossiers OPAH

Deux dossiers OPAH sont présentés. Les dossiers sont inscrits dans le cadre de l'amélioration de l'habitat. Ils concernent des travaux à Gouhenans pour 448 € et Les Magny pour 263 €.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a donné son accord pour le versement des subventions.

13/ Instauration de la taxe de séjour

Le principe d'instauration de la taxe de séjour a été décidé lors de la séance du conseil communautaire du 9 octobre 2008. Il restait à définir les modalités d'application du dispositif.

Il est proposé les modalités suivantes :

- Mise en place d'une taxe de séjour au forfait
- La période de taxation est l'année civile
- la taxe de séjour sera applicable à compter du 1^{er} mars 2009
- les tarifs proposés sont énoncés dans le tableau en annexe
- Un abattement facultatif sera appliqué comme suit en complément de l'abattement obligatoire de 40%
 - campings : abattement de 10%
 - Hôtels : abattement de 20%
 - Gîtes et chambres d'hôtes : abattement de 60%
- le versement s'effectuera chaque mois de décembre de l'année en cours
- la commission chargée de l'affectation des dépenses est la commission finances/administration générale

La proposition des tarifs par catégorie est la suivante :

Catégorie d'hébergement	Montants HT
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles et +	1,00 €
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles	0,75 €
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles	0,60 €
Hôtels, résidences et meublés 1 étoile	0,45 €
Hôtels, résidences et meublés sans étoile	0,30 €
Camping, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4 étoiles	0,30 €
Camping, caravanages, hébergements de plein air et ports de plaisance 1 et 2 étoiles	0,20 €

Le conseil communautaire a approuvé à 6 abstentions, 2 voix contre et 53 voix pour les modalités d'application de la taxe de séjour.

14/ Comité de pilotage audit financier prospectif

Pour information, la commission finances/administration générale sera également le comité de pilotage dans le cadre de l'audit financier.

15/ Ouverture de poste

Le contrat à durée déterminée d'un agent de la crèche arrive à échéance. Le poste est déjà créé, il convient de le transformer en poste statutaire dans le cadre d'emploi des agents sociaux au grade d'agent social qualifié 2^{ème} classe.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé la création du poste.

16/ Election d'un représentant au SICTOM

Suite à la démission du maire de Villafans, il convient de désigner des nouveaux représentants au SICTOM pour cette commune.

Il est proposé d'élire Paulette SEGUIN en tant que titulaire et Jacques SEGUIN en tant que suppléant.

De même, monsieur Jacques SEGUIN se propose de remplacer monsieur VUILLEMIN dans les commissions.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.